Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-214001927-20260922-2026_09_0279-DE

VILLE DE MONT DE MARSAN

RÉGIE MUNICIPALE CHAUFFAGE URBAIN ET GÉOTHERMIE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

2025

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-214001927-20260922-2026_09_0279-DE

Sommaire

I- Note préliminaire 3

II- Le Service Public de la Géothermie et du Chauffage urbain 3

III- Les compétences 4

1- Compétence et disponibilité 4

2- Les métiers 4

3- Qualité, Sécurité et Environnement 4

IV- La production géothermale 5

1- Forage GMM1 5

2- Le réseau de chauffage urbain de la ZAC du Peyrouat 6

3- Forage GMM2 6

V- Les indicateurs de performance 8

1- Les chiffres clés 8

2- Evolution des ventes d'énergie sur la géothermie 9

3- Taux de couverture du service géothermie 9

4- Evolution des ventes d'énergie sur le réseau de chauffage urbain 10

VI- La gestion des abonnés et des finances 11

VII- Les indicateurs financiers 11

VIII- Les perspectives 14

1- Valorisation de l'eau géothermale de l'unité GMM1 : 14

2- Extension des réseaux géothermaux : 15

3- Réhabilitation des forages 15

4- Déploiement de panneaux photovoltaïques sur le bassin de stockage des eaux issues du forage GMM2 16

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-214001927-20260922-2026_09_0279-DE

I- Note préliminaire

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'exploitation des installations de géothermie et du réseau de chauffage urbain de l'éco-quartier du Peyrouat est destiné à l'information des usagers et à la transparence de la gestion du service.

Il détaille les activités réalisées durant l'année et présente les indicateurs techniques et financiers de fonctionnements.

II- Le Service Public de la Géothermie et du Chauffage urbain

La ville de Mont-de-Marsan dispose de deux forages géothermaux situés Avenue de Nonères pour GMM1 et Impasse de Carboué pour GMM2.

Les deux forages ont été créés respectivement en 1975 et 1981 pour GMM1 et GMM2. Réalisés à l'origine dans le cadre de la recherche pétrolière, laquelle fut infructueuse, ils ont été exploités pour leur ressource en eau à environ 60°C.

Les puits ont dans un premier temps desservi les sites de la BA118, de l'hôpital Sainte-Anne, des logements Hélène Boucher et de la gendarmerie Maridor.

L'exploitation a été assurée initialement par la Compagnie Générale de Chauffe puis la société DALKIA. A compter de 2006, elle a été confiée à la Régie de l'Eau. La Régie CU-Géothermie a alors été créée en 2017.

Les forages sont exploités durant la période de chauffe afin d'alimenter principalement en énergie de chauffage les différents abonnés.

En 2014, un réseau urbain de chaleur a été créé dans le cadre de la rénovation globale du quartier Peyrouat. Il dessert :

- L'ensemble des logements individuels ou collectifs présents
- Les bâtiments publics implantés sur la zone tels que la crèche et les écoles
- Des structures tertiaires (maison sénioriale, pôle de santé, palais de justice…)
- Le quartier du Gouaillardet

L'énergie véhiculée par ce réseau est partiellement générée par la géothermie, notamment durant la période d'autorisation d'exploiter le forage géothermal GMM1.

Ce projet s'inscrit donc dans un objectif de développement durable en permettant l'intégration de la géothermie dans cette rénovation urbaine.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-214001927-20260922-2026_09_0279-DE

Le gaz naturel constitue une source d'énergie de secours et d'appoint en cas d'insuffisance de la géothermie ou durant les périodes d'arrêt des forages.

Le service de la géothermie a pris en charge l'exploitation de ces nouvelles installations au travers de la **Régie Chauffage Urbain-Géothermie.**

L'exploitation des installations est réalisée par les agents de la Régie de l'Eau de Mont de Eau Agglo via une convention liant la ville de Mont-de-Marsan et l'établissement public.

III- Les compétences

1- Compétence et disponibilité

La Régie Chauffage Urbain-Géothermie est un service public à caractère industriel et commercial qui fonctionne 7j/7 et 24h/24, 365 jours par an, grâce à l'organisation d'un service d'astreinte.

Au quotidien, les agents de la Régie œuvrent pour garantir aux abonnés une qualité de service au juste prix. Leur implication et leur compétence permet d'atteindre ces objectifs.

2- Les métiers

Les métiers exercés par les agents du service Géothermie et Chauffage urbain sont multiples :

- ✓ Gestion des abonnés, gestion administrative et financière : Agents d'accueil, gestionnaires clientèle, agents et cadres administratifs

- ✓ Production de l'énergie, contrôles, dépannages et maintien de la continuité du service : agents de maintenance, électrotechniciens, automaticiens, techniciens, ingénieurs

3- Qualité, Sécurité et Environnement

La Régie est engagée dans une démarche d'amélioration continue de la Qualité, la Sécurité et l'Environnement. Cette démarche permet une traçabilité, une analyse et une prise de décision pour prévenir les non-conformités dans le but de faire progresser l'ensemble des intervenants dans nos méthodes de travail.

Des outils tels que le document unique d'évaluation des risques professionnels, le document d'analyse des aspects environnementaux sont mis à jour annuellement en collaboration avec l'ensemble des agents. L'objectif étant d'identifier les risques et d'apporter les moyens de prévention.

L'analyse systématique des incidents et accidents du travail permettent d'apporter également une plus-value à la connaissance des risques.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-214001927-20260922-2026_09_0279-DE

IV- La production géothermale

Le service dispose de deux forages situés Avenue de Nonères pour GMM1 et Impasse de Carboué pour GMM2. Les forages sont exploités durant la période de chauffe afin d'alimenter principalement en énergie de chauffage les différents abonnés.

1- Forage GMM1

Le forage GMM1 date de 1975. Ce puits vertical de 1850 m de profondeur a une température en tête de 60,5°C. Le rejet de l'eau géothermale est effectué dans le ruisseau Saint-Anne, qui se jette ensuite dans le cours d'eau la Douze.

Le réseau de géothermie de GMM1 s'étend sur une longueur de 2 km sur la ville de Mont-de-Marsan.

Le plan ci-dessous illustre le réseau géothermie GMM1 ainsi que celui lié au réseau de chauffage urbain de la ZAC du Peyrouat :

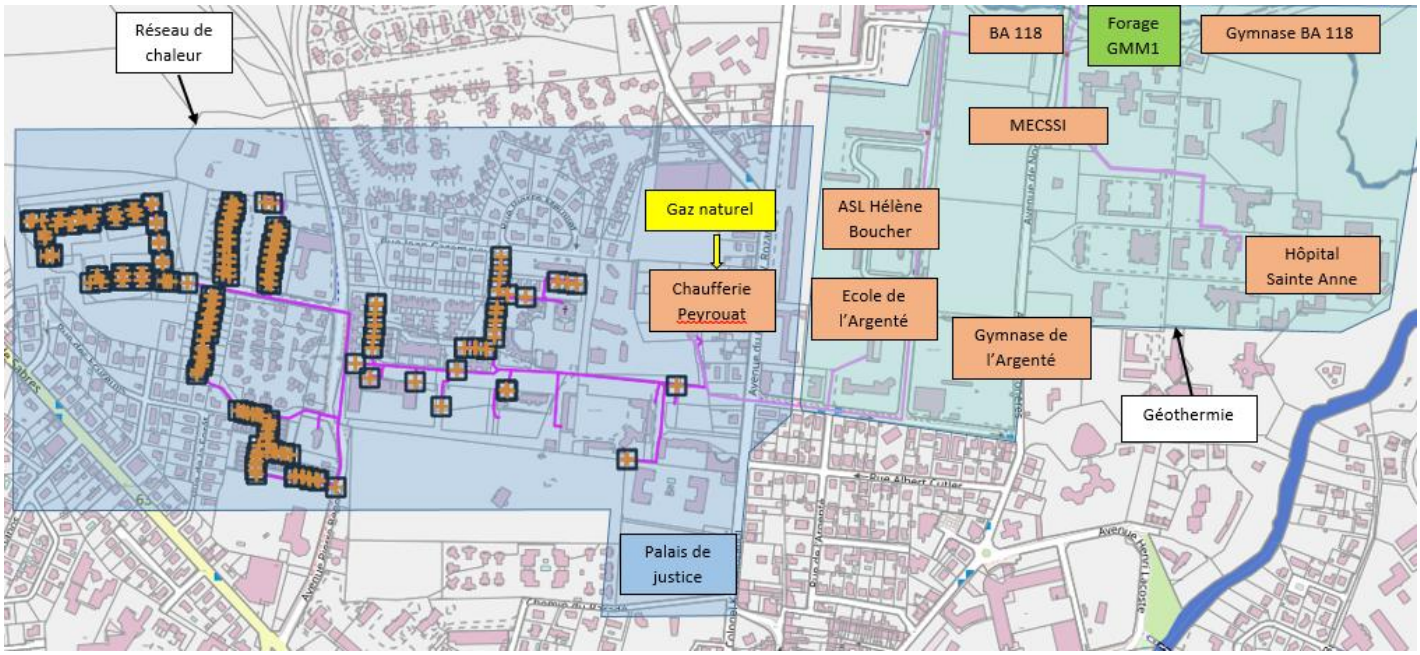

Les abonnés du réseau GMM1 sont :

- Base Aérienne 118
- Gymnase de la Base Aérienne 118
- Hôpital Sainte Anne
- ASL Hélène Boucher
- École de l'Argenté
- Salle de sport de l'Argenté
- Maison d'Enfants à Caractère Social avec Soins Intégrés (MECSSI)
- Chaufferie Eco Quartier ZAC Peyrouat

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-214001927-20260922-2026_09_0279-DE

2- Le réseau de chauffage urbain de la ZAC du Peyrouat

Le réseau urbain de chaleur dessert les quartiers du Peyrouat et du Gouaillardet. Il assure en permanence les besoins en chauffage et eau chaude sanitaire.

Il est alimenté par une chaufferie centrale fonctionnant au moyen :

- D'une pompe à chaleur eau/eau alimentée en énergie géothermale

- De deux chaudières gaz prenant le relais en cas de dysfonctionnement ou d'insuffisance de la pompe à chaleur et assurant la source unique d'énergie durant la période d'arrêt du forage GMM1.

Le réseau de chauffage urbain s'étend sur une longueur de 2,8 km.

Les abonnés du réseau urbain de chaleur desservis individuellement sont dotés de modules d'échange permettant la production de l'eau chaude sanitaire et du chauffage.

En 2024, le réseau de chauffage urbain compte **186 abonnés**.

Les infrastructures suivantes sont alimentées via un échangeur de chaleur à plaques :

- École primaire du Peyrouat
- École maternelle du Peyrouat
- École maternelle du Peyrouat extension
- Crèche du Peyrouat
- Salle Georges Brassens
- Chapelle du Peyrouat
- Immeuble collectif XL Habitat
- Pôle de santé Le Phare
- Résidence séniors
- Tribunal de Grande Instance

Chaque bâtiment possède des installations de régulation et de pilotage propres à son fonctionnement.

3- Forage GMM2

Le forage GMM2 date de 1981. Ce puits vertical de 1814 m de profondeur a une température en tête de 55°C.

Le forage GMM2 a été remis en service en 2014 après des travaux de remise en état. Il a fait également l'objet d'une réhabilitation en 2024 portant sur les rechemisages des tubages supérieurs.

Le réseau de géothermie de GMM2 s'étend sur une longueur de 300 ml pour alimenter la caserne Maridor, unique abonné sur l'unité GMM2.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-214001927-20260922-2026_09_0279-DE

Depuis 2017, l'eau géothermale après utilisation est stockée dans le nouveau bassin sur la commune de Mazerolles. D'une capacité utile de 300 000 m³, ce stockage permet l'irrigation de cultures. Un appoint depuis le cours d'eau du Midou permet de garantir le volume nominal si nécessaire. Ce stockage a permis de supprimer le rejet direct dans le cours d'eau du Midou à une température supérieure à 30°C et ainsi de lever la non-conformité réglementaire.

La caserne Maridor possède un système de chauffage adapté au fonctionnement à basse température optimisant ainsi le fonctionnement de la géothermie au moyen d'un échangeur à plaques.

Plan des réseaux

Photo du bassin de stockage à Mazerolles

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-214001927-20260922-2026_09_0279-DE

V- Les indicateurs de performance

1- Les chiffres clés

11 849 MWh

C'est la quantité d'énergie géothermale vendue en 2025

2 773 Tonnes de CO2

C'est la quantité de dioxyde de carbone non rejetée dans l'atmosphère en 2025

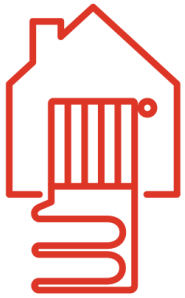

1 541 MWh

C'est la quantité d'énergie vendue en 2025 aux 186 abonnés du réseau de chauffage urbain de l'éco-quartier du Peyrouat

884 761 m³

C'est la quantité d'eau géothermale pompée en 2025 soit 75 m³/MWh vendu

Dont près de 222 000 m³ réemployés en irrigation de cultures agricoles

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-214001927-20260922-2026_09_0279-DE

2- Evolution des ventes d'énergie sur la géothermie

Le diagramme ci-dessous reprend l'évolution des ventes annuelles des clients abonnés à la géothermie sur les 5 dernières années :

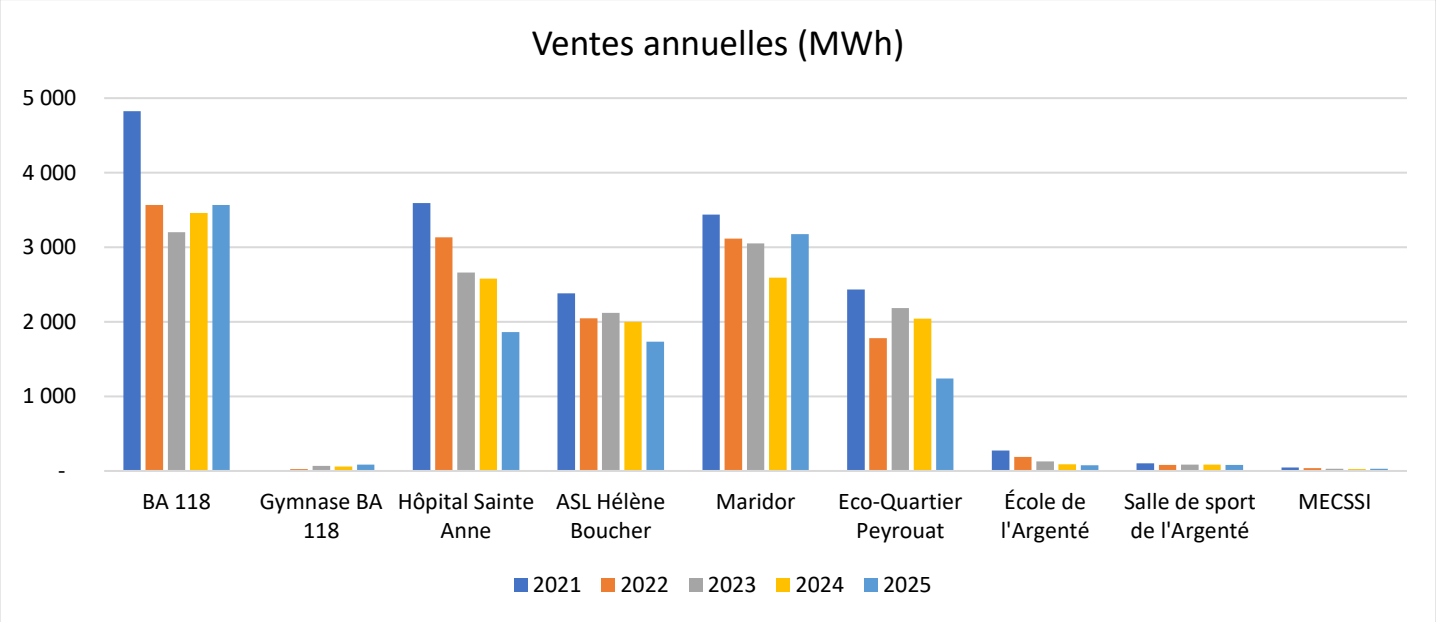

Les ventes 2025 sont supérieures à celles enregistrées en 2024 pour la BA118 et la caserne Maridor. La baisse constatée sur les deux autres abonnés principaux s'explique entre autres par :

- L'incendie survenu en avril 2025 sur les installations électriques de l'hôpital Sainte Anne mettant fin prématurément à la saison de chauffe

- La casse du compresseur de la pompe à chaleur desservant l'écoquartier Peyrouat en octobre 2025 pénalisant le redémarrage des installations à l'automne

Globalement, les ventes 2025 sont de 8 % inférieures à celle de 2024. Cela s'explique principalement par les deux casses citées ci-dessus.

3- Taux de couverture du service géothermie

En cas d'insuffisance ou d'indisponibilité du service géothermal, les chaufferies sont équipées de chaudières gaz assurant le complément. Les taux de couverture des différents clients sur les 5 dernières années sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-214001927-20260922-2026_09_0279-DE

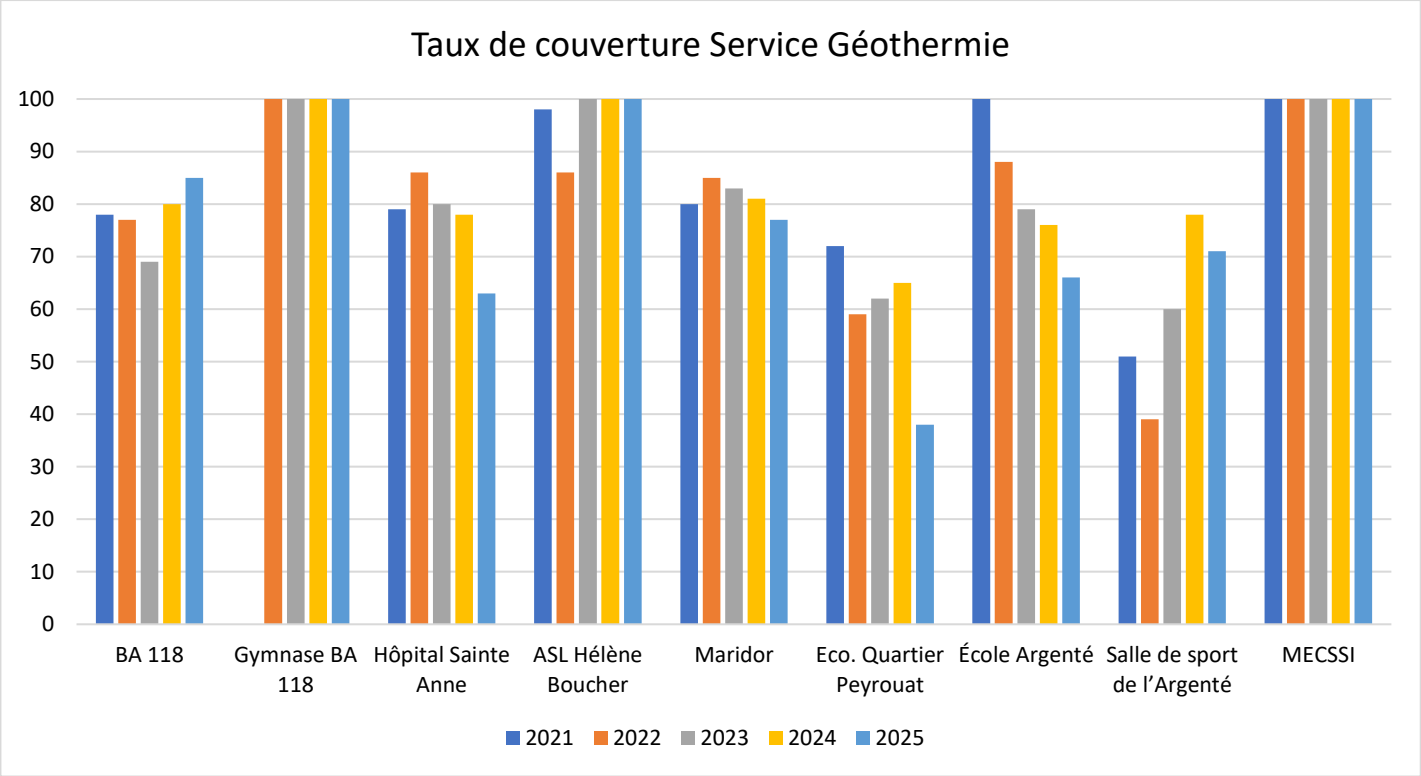

Les taux de couvertures se maintiennent aux valeurs moyennes des années précédentes.

4- Evolution des ventes d'énergie sur le réseau de chauffage urbain

Ci-joint un diagramme des ventes annuelles des clients abonnés au RUC depuis 2021 :

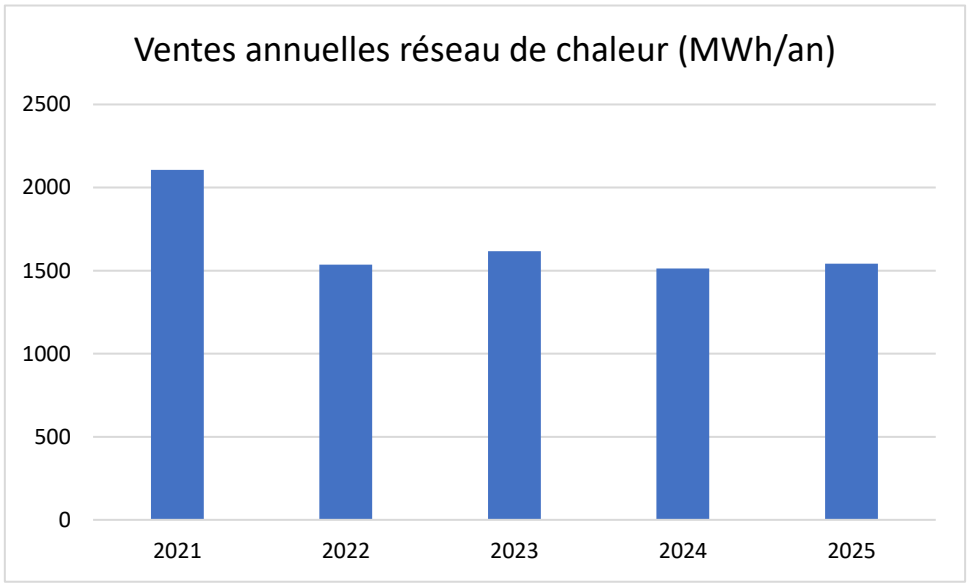

Les ventes 2025 sont légèrement supérieures par rapport à celles enregistrées en 2024. A noter une certaine stabilité des volumes facturés depuis 2022 sur un périmètre identique.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-214001927-20260922-2026_09_0279-DE

VI- La gestion des abonnés et des finances

La relation aux usagers

La Régie est à l'écoute des abonnés du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00.
Nos coordonnées : 7 Place Francis Planté 40 000 Mont de Marsan

Contact par téléphone :

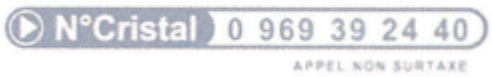

7jours/7 – 24h/24 (En cas d'urgence, **un service d'astreinte** est à votre disposition)
Pour tout litige, la Régie ouvre un dossier de réclamation afin d'analyser et trouver la solution appropriée dans un objectif de satisfaction de l'abonné.

VII- Les indicateurs financiers

La vente de l'énergie aux divers abonnés permet le financement de la réalisation et de l'exploitation des ouvrages (production, distribution et entretien des équipements).

La Régie a pour objectif un service de qualité à un coût maîtrisé. Pour cela nos services travaillent en permanence afin d'optimiser les coûts de fonctionnement et d'investissement.

Le prix de l'énergie comprend l'abonnement (partie fixe), la consommation (parties variables en fonction de la consommation en kWh), ainsi que la TVA (5,5 %).

Le prix est fixé annuellement par la collectivité (abonnements et parties variables).

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-214001927-20260922-2026_09_0279-DE

La décomposition du prix de l'énergie géothermale en €TTC, est représentée ci-dessous :

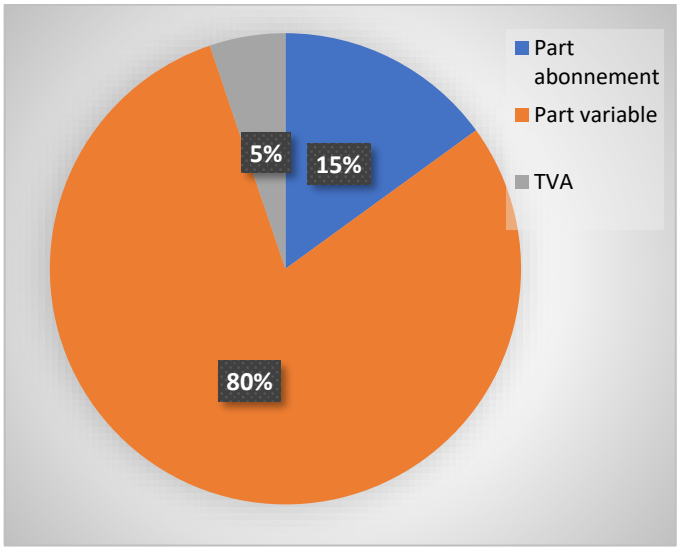

Le prix moyen de l'énergie géothermale estimé pour 2026 s'élève à 118 € TTC le MWh abonnement compris

Le diagramme ci-après reprend l'évolution du prix de l'énergie géothermale sur les dernières années (€TTC/MWh) :

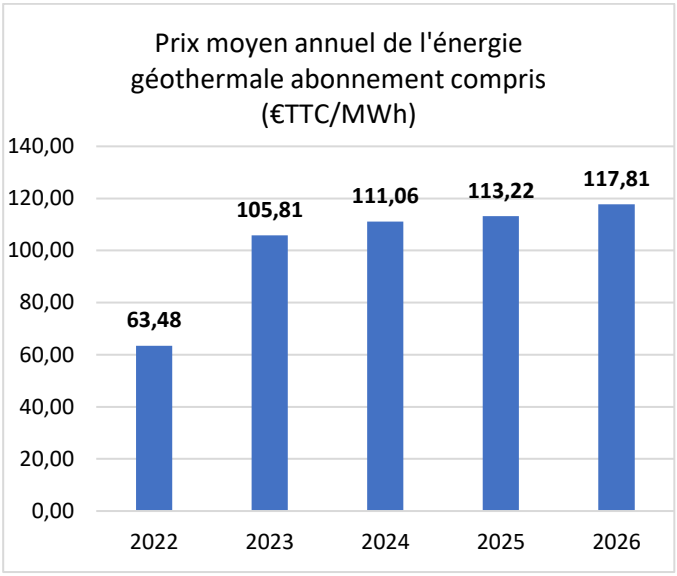

La forte hausse du coût de l'énergie en 2023 s'explique par l'augmentation des charges liées à l'achat par la Régie de l'électricité mais également par les investissements programmés. A partir de 2024, le tarif est impacté par les investissements réalisés et à venir sur les installations de production et de desserte de nouveaux sites. A noter que le prix moyen est également lié à l'abonnement, globalement constant d'une année sur l'autre et influant le coût global en fonction des consommations.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-214001927-20260922-2026_09_0279-DE

La décomposition du prix de l'énergie du réseau de chauffage urbain en €TTC, est représentée ci-dessous (Pour un foyer domestique consommant en moyenne 5000 kWh/an) **:**

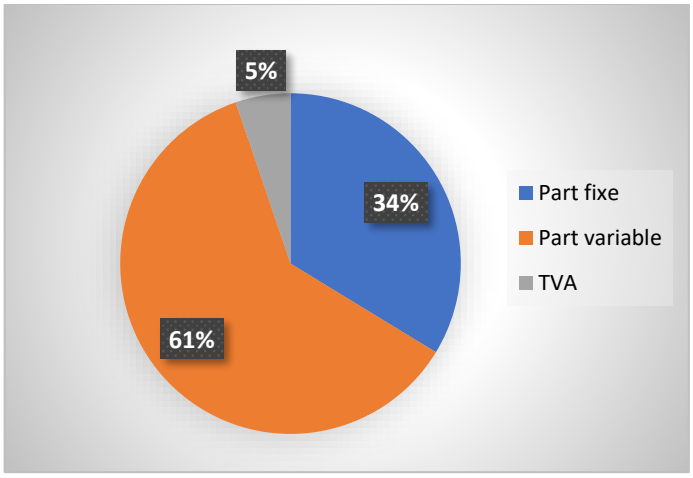

Le prix moyen de l'énergie du réseau de chaleur estimé pour 2026 pour un abonné domestique s'élève à 0,218 €TTC le kWh (base 5000 kWh/an – Abonnement compris)

Le montant moyen de la facture annuelle pour un abonné domestique s'élève à 1 090 €TTC (base 5000 kWh/an)

Le diagramme ci-contre reprend l'évolution du prix de l'énergie du réseau du chauffage urbain sur les 5 dernières années pour un foyer domestique :

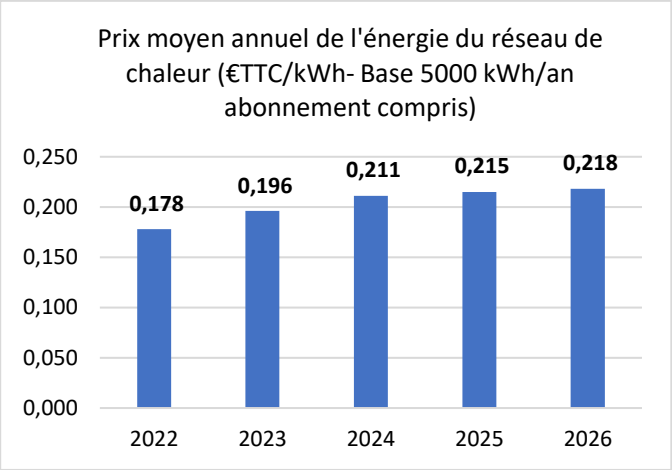

Le coût de l'énergie restait maitrisé par l'achat du gaz à prix fixe jusque fin 2022. **En 2023 et 2024, il a été décidé d'appliquer des boucliers tarifaires respectivement de 15 et 10% pour les abonnés domestiques afin de limiter l'impact sur les tarifs lié à la forte hausse des prix d'achat de l'électricité et du gaz par la ville de Mont-de-Marsan**. Pour 2026, la hausse de la part variable est égale à 1 % par rapport à 2025, et s'explique par l'inflation subie sur les achats divers nécessaires au fonctionnement du service. A noter qu'à l'identique de la géothermie, le prix moyen est impacté par l'abonnement.

Concernant les abonnés non domestiques, les tarifs de la part variable 2026 augmentent de 1 % par rapport à 2025. A noter que les hausses liées à l'achat de l'énergie par la régie avaient été intégralement répercutées sur les tarifs de vente 2023 et 2024.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-214001927-20260922-2026_09_0279-DE

VIII- Les perspectives

1- Valorisation de l'eau géothermale de l'unité GMM1 :

Concernant le forage GMM1, l'autorisation d'exploiter le forage géothermal figurant dans l'arrêté préfectoral est conditionnée à la mise en œuvre de mesures de valorisation thermique afin d'abaisser la température de l'eau rejetée en deçà de 30°C (Respect des dispositions du SDAGE Adour-Garonne).

Ainsi, la Régie a lancé la mise à jour du schéma directeur en 2018 afin entre autres d'identifier une solution technique permettant d'abaisser la température de rejet. Le déploiement de celle-ci nécessite des investissements élevés. Par ailleurs, ce nouveau process incluant la mise en place de pompes à chaleur, fortes consommatrices d'électricité, génère des surcoûts de fonctionnements importants.

Au vu de ces éléments, la Ville de Mont de Marsan a étudié la possibilité de valoriser les calories encore disponibles dans l'eau rejetée afin d'abaisser la température à 30°C.

Elle a ainsi contractualisé avec le groupement ADIM / NST-SMO SOLAR dont le projet permet d'atteindre cet objectif. Il consiste en la production d'énergie verte et de carbone solide à partir de matière carbonée et d'un mix énergétique constitué de solaire et de géothermie.

Ce projet est en cours déploiement (préparation des dossiers réglementaires, permis de construire…).

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-214001927-20260922-2026_09_0279-DE

2- Extension des réseaux géothermaux :

Des études ont été menées afin d'identifier les projets raccordables au réseau géothermal pour lesquels les coûts d'investissements au regard de la puissance correspondante garantissent un amortissement à moyen terme.

Deux sites ont été retenus :

- Le projet d'EHPAD de l'Argenté (Unité GMM1)
- Le site de l'ancienne école du Carboué (Unité GMM2)

Les travaux de raccordement seront menés début 2026.

3- Réhabilitation des forages

Les tubages des forages, datant de la création des ouvrages (Années 70-80), présentent des traces importantes de corrosion.
Afin de pérenniser ces ouvrages, il est nécessaire de réhabiliter les puits. Ces opérations consistent en la pose de tubes inertes vis-à-vis de la corrosion à l'intérieur de ceux existants.

Les travaux concernant le forage GMM2 ont été menés durant l'été 2024.

Vues de la réhabilitation du forage GMM2

L'opération se poursuivra en 2026 par la réhabilitation du puits GMM1.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-214001927-20260922-2026_09_0279-DE

4- Déploiement de panneaux photovoltaïques sur le bassin de stockage des eaux issues du forage GMM2

La Ville de Mont de Marsan a souhaité lancer un appel à projet visant à installer des panneaux photovoltaïques flottants sur le bassin de stockage de Beaussiet sur la commune de Mazerolles.

Le projet retenu est celui de la société SMEG. Il prévoie le déploiement de près de 3ha de panneaux pour une puissance d'environ 3 MWc et une production voisine de 3,4 GWh représentant la consommation de 700 foyers.

Vue du projet de photovoltaïque flottants sur le bassin de Mazerolles

Le permis de construire a été déposé fin 2025. La mise en service de la centrale photovoltaïque devrait intervenir en 2028.